



Une nouvelle unité de soins pour les femmes victimes de violences

Ouverte le 2 novembre dernier au CHR Orléans, l'Unité Violences Faites aux Femmes (UVFF) accompagne les femmes victimes de violences, quels que soient les types (physiques, verbales, psychologiques, sexuelles) et le contexte (intrafamilial, scolaire/professionnel, dans l'espace public). Cette prise en charge pluridisciplinaire comprend soins médicaux, prise en charge médico-légale, accompagnement psychologique, social et juridique.

La création de l'UVFF fait suite au plan de lutte présenté à l'issue du Grenelle des violences conjugales lancé par le Gouvernement en 2019. Ce plan de lutte a acté un renforcement d'actions fortes par le déploiement national d'un dispositif sanitaire dédié à la prise en charge des femmes victimes de violence. « *L'Agence Régionale de Santé a lancé un appel à projet pour aider à financer cette structure et le CHR y a répondu* », explique la médecin légiste et coordinatrice de l'UVFF, Mélanie Aimé.

Un parcours de soins adapté à la situation de la victime

L'UVFF propose un accompagnement à toutes les femmes victimes de violences, qu'elles soient ou non dans une procédure judiciaire. Elle propose une écoute et une prise en charge psychologique, médicale, médico-légale, sociale... tout dépend de la demande. « *Nous pouvons être contactées par la victime elle-même, une association,*

un professionnel de santé... », ajoute-t-elle. « *Par la suite, nous procédons à une évaluation initiale en binôme, avec l'assistante sociale ou la psychologue. Cette évaluation peut se réaliser au lit de la patiente si celle-ci se trouve hospitalisée dans un service de l'hôpital. Elle nous permet de comprendre la situation de la femme, d'évaluer le degré d'urgence et de faire le point sur ses ressources disponibles.* »

À l'issue de cette évaluation en binôme, il est proposé un parcours de soins adapté respectant les besoins et le rythme de la femme. Il peut s'agir d'un suivi social/psychologique au sein de l'UVFF, d'une réorientation vers les partenaires externes, d'un accompagnement vers le parcours judiciaire (dépôt de plainte, signalement judiciaire avec son accord). En cas de danger immédiat et d'emprise suspectés chez une victime de violences conju-



UVFF
02 38 61 31 00
Du lundi au vendredi : 9 h-17 h
uvff45@chr-orleans.fr